

# RÉINSTALLER UNE PEMP SUR LE CHÂSSIS D'UN VÉHICULE



L'installation ou la réinstallation d'une plate-forme élévatrice mobile (PEMP) sur le châssis d'un nouveau véhicule ou un châssis différent de celui vendu à l'origine par le fabricant de la PEMP est un travail spécialisé qui requiert des connaissances approfondies en mécanique ainsi que les spécifications techniques du modèle de PEMP à installer.

Toute tentative par une personne ne disposant pas des compétences, des connaissances et des capacités nécessaires représente un véritable danger, tant pour les utilisateurs que pour les personnes se trouvant à proximité. La personne ou l'entreprise responsable de la réinstallation de la PEMP devient juridiquement responsable en tant que fabricant de la PEMP.

La réinstallation de PEMP doit être certifiée conforme aux normes requises dans la région d'utilisation prévue.

## ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE AVANT TOUTE RÉINSTALLATION :

- Spécifications du fabricant de la PEMP
- Spécifications du fabricant du véhicule
- Installations requises pour tester la PEMP
- Norme d'approbation régionale type à respecter
- Lois et normes régionales types d'approbation ET de test du véhicule
- Inspection de l'unité par un technicien d'entretien compétent avant la première utilisation
- Numéro d'identification du véhicule et du châssis
- En cas de réinstallation sur le même châssis ou sur un châssis identique, un certificat de conformité à la norme régionale peut être requis.



**ATTENTION : L'INSTALLATION / LA RÉINSTALLATION INCORRECTE D'UNE PEMP PEUT ET A ENTRAÎNÉ DES ACCIDENTS GRAVES PARTOUT DANS LE MONDE.**